

Politique de remboursement de BKRA

- a) Remboursement complet pour la saison à venir avant le 15 août (ou 1^{er} Mai pour la ligue d'été 3 contre 3).
- b) Après le 16 Août (2 Mai), remboursement au prorata du temps de glace utilisé moins 50\$ de frais d'administration. Les remboursements au prorata sont applicables du 16 août (2 mai) jusqu'à la date finale d'évaluation et de formation des équipes pour la saison (voir le point `d' ci-dessous).
- c) La date qui sera reconnue pour le remboursement sera celle à partir de laquelle le courriel de la demande est envoyé.
- d) AUCUN remboursement ne sera offert une fois que la joueuse a été évaluée et/ou placée sur une équipe. (Les exceptions pour remboursement en cas de blessure ou de maladie seront évaluées au cas par cas).
- e) Les chèques de remboursement NE seront PAS traités pendant la période du 15 Août au 30 Septembre.
- f) Les chèques de remboursement seront envoyé par la poste.